



Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2017

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Géraldine BRUYERE, Catherine PARISOT, Thierry DELHOMME, Jean-Claude WAEBER, Sandrine BARRAUD, Marie-Christine GRIFFON, Jean THOREUX, Benoit JUGNET, Daniel DUMONTET, Daniel LEDUC

Absent, excusé : Jean THOREUX,

Animateur de séance : Mathilde CORTAMBERT

Secrétaire de séance : Daniel LEDUC

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 28 août 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibérations du mois

Travaux et projets en cours

➤ **Atelier relais IM'POSE**

○ **Avenants travaux supplémentaires**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal sa délibération n°112/2017 par laquelle il attribuait les neuf lots dans le cadre du marché de travaux de l'atelier relais Im'pose.

Il indique que des prestations supplémentaires éventuelles étaient prévues lors de la consultation :

- Lot 01 : Terrassement – gros œuvre : prestations supplémentaires éventuelles pour 1 522.82€ HT, correspondant à une place de parking pour personne à mobilité réduite et rampe BA accès garage
- Lot 03 : Menuiserie extérieure : prestations supplémentaires éventuelles pour 2 625.00€ HT, correspondant à un vitrage sur porte sectionnelle de l'atelier

lot	TRAVAUX	ENTREPRISES	Marché Initial € HT	Options N°	Prestations Supplémentaires Eventuelles € HT	Nouveau montant du marché € HT
1	Terrassement, gros œuvre, VRD, façade	FAUCHON	76 000.00	3 et 5	1 522.82	77 522.82
2	Charpente, couverture	BARGE PELISSON	31 634.30		-	31 634.30
3	Menuiserie extérieure – petite serrurerie	VOUILLON MENUISERIE	37 241.00	2 et 5	2 625.00	39 121.00
4	Plâtrerie, isolation, peinture, faïence	PLATRIERIE PEINTURE VAL DE SAONE	26 862.90			30 452.90
5	Menuiserie intérieure	VOUILLON MENUISERIE	16 645.00		-	16 645.00
6	Faux plafonds	ISOPLAC	11 878.49		-	11 878.49
7	Sols souples collés	PARAY LINO	5 716.50		-	5 716.50
8	Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation	RIGAUDIER	44 600.00		-	44 600.00
9	Electricité	THEVENET	38 486.00		-	38 486.00
		TOTAL	289 064.19		4 147.82	296 057.01

- valide la modification du marché
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

➤ **Maison des associations**

Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER et l'ensemble des élus présents font le bilan de la journée portes-ouvertes qui a eu lieu le samedi 16 septembre dernier.

Elle a connu un vif succès avec une forte fréquentation. Les visiteurs ont particulièrement apprécié les aménagements de la micro crèche et de la bibliothèque.

Le conseil municipal remercie les services et associations (bibliothèque, école de musique, foyer rural, tennis club...) pour leur implication et les animations qu'ils ont proposées.

➤ **Presbytère**

Thierry MICHEL informe l'assemblée du suivi du dossier de la maison médicale. Il indique qu'outre la possibilité de partir sur un projet de maison de santé, une nouvelle piste s'ouvre sous forme de "Maison de soins primaires".

Le conseil municipal le charge de se renseigner sur cette option, les subventionnements possibles pour la rénovation du bâtiment et les modalités de mise en œuvre.

➤ **Chaufferie**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal sa délibération n°123/2017 par laquelle il décide de procéder au renouvellement de la convention pour la fourniture en bois déchiqueté pour la chaufferie municipale et de lancer une consultation.

Il présente au conseil municipal le résultat de l'ouverture et l'analyse des offres de la consultation pour l'approvisionnement en fourniture de bois à la chaufferie centrale.

Dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 42-2° de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et des articles 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et suite à l'avis d'appel à la concurrence mis en ligne le 4 août 2017 sur la plateforme Dematis, e-marchespublics.com sous le numéro de référence 516918, sur le site matour-et-région.e-marchespublics.com, et publié sur le journal de Saône et Loire, une seule offre a été reçue par courrier.

La commission chargée de procéder à l'étude détaillée des offres, déclare que la candidature de l'entreprise VBE est conforme aux exigences énoncées dans le règlement de la consultation.

La commission propose donc d'attribuer le marché à l'entreprise VBE selon les conditions de son offre.

Le conseil municipal décide :

- d'entériner la décision de la commission d'ouverture des offres
- accepte l'offre de la société VBE à Mâcon

➤ **Vente de terrain zone artisanale**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 30/2017 par laquelle il décidait de vendre un terrain à la "zone artisanale des Berlières" à Monsieur Guillaume DURY aux conditions suivantes :

- 10€ le m², hors la bande qui longe la rivière,
- 0.50€ le m² pour une bande de terrain de 10 m de large le long de la rivière, compte tenu des contraintes présentes sur cette partie.

Il fait part de la sollicitation de M. DURY pour obtenir une renégociation des tarifs, le terrain n'étant pas viabilisé et nécessitant des travaux conséquents de terrassement et de mise en forme.

Le conseil, municipal décide :

- de vendre à M. Guillaume DURY la parcelle cadastrée B 1143 située en zone artisanale des Berlières
- de fixer le prix de vente à 50 000 €
- qu'en cas d'acceptation de ces conditions par M. Guillaume DURY, de régulariser l'acte de vente auprès de l'étude de Mes CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR
- que les frais afférents à la vente seront à la charge de M Guillaume DURY

➤ **Aménagement centre bourg – Secteur du "Lion d'or"**

○ **Mission OPAC 71**

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du dossier concernant l'aménagement du secteur du "Lion d'or".

Il présente les propositions d'accompagnement de l'OPAC de Saône et Loire :

- création de 12 logements éligibles PLUS et PLAI
- élaboration d'un bail emphytéotique sur la totalité du projet, loyer annuel à l'€ symbolique
- maîtrise d'ouvrage distincte, avec groupement de commande pour les travaux
- recherche par l'OPAC d'un maître d'œuvre en commun

Le conseil municipal décide :

- de confier le projet de réaménagement du secteur du "Lion d'or" à l'OPAC de Saône et Loire
- d'accepter le projet de bail emphytéotique (bâtiment et sol pour la construction et le parking) entre l'OPAC et la commune et de lui en confier la mission
- de solliciter l'OPAC pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du Commerce et/ou l'extension du crédit agricole.
- de constituer un groupement de commandes avec l'OPAC pour les travaux étant précisé que chaque maître d'ouvrage honore ses factures
- de confier à l'OPAC la mission de rechercher un maître d'œuvre, en partenariat avec la commune, pour la rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment du Lion d'or et/ou de l'extension du Crédit Agricole au rez-de-chaussée
- que la commune procèdera à l'acquisition et aux bornages de la parcelle contiguë située à l'ouest et sera intégré au bail emphytéotique
- missionne l'OPAC pour prendre en charge la construction, la rénovation du mur d'enceinte et la création de la porte d'accès à la cour / jardin du terrain situé à l'Ouest

○ **Acquisition bande de terrain – Mme Béatrice COMBIER**

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire, dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du "Lion d'or", de procéder à l'acquisition d'une partie d'un jardin situé à l'arrière d'un bâtiment appartenant à Mme Béatrice COMBIER, afin de permettre la construction de plusieurs logements par la Commune en partenariat avec l'OPAC.

Il indique avoir rencontré la propriétaire et présente la proposition de transaction dont elle a accepté le principe.

Le conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain pour un montant HT de 31.78€/m² appartenant à Mme Béatrice COMBIER, cadastrée n° AB 475

- que les frais liés à l'acquisition et au bornage seront à la charge exclusive de la commune et que l'acte sera régularisé en l'étude de Mes CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR
- d'autoriser la création d'un accès à l'angle nord-est en limite de la partie cédée à la commune avec accès piéton et possibilité de desservir la cour de Mme COMBIER de façon limitée c'est-à-dire non permanent
- de faire réaliser, par l'opérateur en charge de la construction, les travaux suivants :
 - o rénovation, création du mur de la cour, côté extérieur à la limite de la partie vendue à la Commune, étant précisé qu'une partie du mur pourra être mise à la charge de Mme COMBIER en fonction des travaux retenus
 - o création et installation d'une porte à l'angle entre le mur démolé et la nouvelle limite de propriété

Questions financières

➤ Délibération modificative - Virement de crédits budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget général de l'exercice 2017.

CREDITS A OUVRIR

	CHAP.	COMPTE	OpER	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	20	2051	127		Immobilisations incorporelles	+ 620 €

CREDITS A REDUIRE

	CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	21	2188	127		Autres immobilisations corporelles	- 620 €

Personnel communal

➤ Renouvellement CDD

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision gouvernementale de mettre fin aux contrats aidés. Il indique qu'un agent technique voit son CUI-CAE arriver à échéance au 07 novembre prochain.

Il précise qu'il était employé à 35/35^{ème} réparties de la façon suivante :

- 20h00 en contrat aidé à raison de 75%
- 15h00 dans le cadre de son contrat, à la charge de la commune

Il propose au conseil municipal de lui renouveler à échéance, sous forme d'un CDD de droit public, de 35/35^{ème}, jusqu'au 30/06/2017, dans le cadre d'un accroissement de travail, pour pallier l'entretien des bâtiments à effectuer en dehors de la saison touristique estivale.

Commissions

➤ Commission tourisme

- o **ZLP**
 - Tarifs

Annie VOUILLON présente au conseil municipal les propositions de la commission tourisme pour les tarifs 2018 des équipements de la base de loisirs du Paluet.

Elle fait la synthèse des changements :

- frais de réservation camping séjour de moins de 7 jours -50%
- free-flower – Caraïbes – Victoria
 - o supplément une nuit : 25€
 - o supplément week-end prolongé : 35€
- stop accueil 1 nuit : 8h
- électricité 10A : 4€
- garage mort 6€/jour
- location barbecue 2€
- forfait nature 19.50€/nuit
- forfait confort : 24€

- o **MDP**

➤ Offre de partenariat CNAS / séances de cinéma

Annie VOUILLON rappelle à l'assemblée sa délibération n° 78/2017 par laquelle il décidait d'accepter de passer une convention avec le CNAS (Comité National d'Action Sociale), dans le cadre de son action sociale qui proposait aux bénéficiaires des organismes adhérents des prestations culturelles, sportives, de loisirs et de bien-être de la commune de Matour à des tarifs préférentiels.

Elle indique que conseil municipal avait chargé la commission tourisme d'étudier les tarifs à proposer et de les présenter à un prochain conseil.

Elle propose, en accord avec les membres, de ne pas créer de tarifs supplémentaires et d'appliquer l'un des tarifs réduits existants déjà.

Le conseil municipal décide de proposer à toute personne présentant une carte de membre du CNAS au cinéma de MATOUR les tarifs suivants : tarif réduit 5€ (retraité/demandeur d'emploi/ étudiant de + 14 ans /handicapé)

➤ **Commission école cantine**

Géraldine BRUYERE fait le bilan d'une réunion qui s'est tenue à l'inspection académique au sujet du projet d'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets "**écoles numériques innovantes et ruralité**".

Le conseil département ne va retenir qu'un seul projet commun regroupant plusieurs écoles et l'inspection se chargera de centraliser les demandes et de présenter le dossier.

Le conseil municipal charge Mme BRUYERE de poursuivre cette action sachant que les délais sont très courts (avant le 25/09)

➤ **Commission technique**

○ "**Zéro phyto**"

Thierry DELHOMME informe l'assemblée de sa participation à diverses réunions de présentation de matériel dans le cadre de la loi "zéro phyto" et des nouvelles techniques d'entretien des terrains.

Le Maire indique que des possibilités d'aides financières à l'acquisition sont mise en place, sous réserve de mutualisation des équipements.

Il précise que les communes de TRAMBLY et SAINT PIERRE LE VIEUX acceptent de se joindre à MATOUR pour travailler de concert. Une réunion est prévue pour lister les besoins et procéder à l'achat de matériels performants (broyeur de haies, d'accotements, matériels à batteries autonomes...)

○ "**Corvée désherbage**"

Le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement pris de procéder, avec l'aide de bénévoles, au désherbage et à l'entretien du cimetière communal. Il propose une nouvelle date : le 14 octobre prochain à partir de 8h30 pour poursuivre la "mission".

Le conseil municipal réfléchit à la possibilité de poursuivre ce travail en dédiant régulièrement une matinée à l'entretien d'espaces verts communaux. Il propose aussi d'adapter l'arrêté du Maire pris en son temps pour l'entretien des trottoirs et d'y inclure les nouvelles habitudes à prendre.

Questions diverses

➤ **Subvention MATOUR TENNIS CLUB**

Jean-Claude WAEBER rappelle au conseil municipal sa délibération n° 57/2017 fixant le montant des subventions allouées aux associations pour l'exercice 2017.

Il indique qu'il avait été décidé d'attribuer une subvention à l'association MATOUR TENNIS CLUB d'un montant total de 1 000€ mais qu'elle a été omise dans la rédaction de la délibération.

Le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association MATOUR TENNIS CLUB, une subvention d'un montant total de 1 000€ répartis comme suit :
 - Subvention de fonctionnement 500,00€
 - Journée du 22/04/2017 500,00€

➤ **Demande de lots**

Le Maire présente au conseil municipal une demande de l'amicale des sapeurs-pompiers de DOMPIERRE LES ORMES pour bénéficier de lots à l'occasion de l'organisation d'un loto.

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'amicale des sapeurs-pompiers de DOMPIERRE LES ORME, à l'occasion de l'organisation de leur loto les lots suivants :

- une carte de 10 entrées au cinéma de MATOUR - salle Patrice LECOMTE
- une carte annuelle 10 entrées à la piscine de MATOUR

➤ **Trail du Haut Clunisois – Edition 2017**

Le Maire informe le conseil municipal de la reconduction du "trail du Haut Clunisois" le 21 octobre 2017, de son déroulement, ainsi que de la demande de lots présentée par l'association pour participer au bon déroulement de cette épreuve.

Le conseil municipal décide de reconduire la dotation en lots dans les mêmes conditions qu'en 2016, à savoir :

- quatre séjours d'un week-end en HLL, en basse saison.

➤ **Attribution de local – Don du sang – Basket-club**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'association rallye puissance 5 a laissé libre un local situé en sous-sol de la mairie, par ailleurs, le local utilisé pour hiverner le matériels de fleurissement peut être libéré compte tenu des possibilités offertes par ailleurs : extension ateliers municipaux et vide sanitaire du bâtiment D du collège.

Il indique que le basket-club et le don du sang sont en recherche de lieux de stockage et propose de leur attribuer ces emplacements vacants.

Le conseil municipal décide d'attribuer :

- à l'association "basket-club" le local laissé libre par les services de la Commune
- à l'association "don du sang" une partie du local laissé vacant par l'association "Rallye puissance 5"

➤ **Demande de soutien secours populaire**

Le Maire présente au conseil municipal la sollicitation du secours populaire français pour un soutien financier aux catastrophes climatiques.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite

Informations diverses

- Remerciements chorale Matour de chant
- Démonstration matériel alternatif – 19/09/2017 à partir de 13h30 autour de l'étang
- Invitation dégustation boudin à SAINT PIERRE LE VIEUX le 01/10/2017 à 11h30
- Météo août 2017

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h15

Comm technique	10/10/2017 – 20h30
Com tourisme	10/10/2017 – 20h30
Réunion maire-adjoints	02/10/2017 – 20h30
Inauguration croix de « Jean de Botte »	08/10/2017 – 15h00
Réunion publique « lion d'or »	02/10/2017 – 18h30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 16 octobre – 20h30 salle du conseil